



N°696

COMMISSION
TOUS LIEUX D'AFFECTATION

*Personnel de catégorie B, C ou D
ayant une formation universitaire*

L'évolution générale de l'enseignement, le niveau moyen des études accomplies par les fonctionnaires et en particulier les efforts de formation entrepris individuellement, font que plusieurs fonctionnaires n'appartenant pas à la catégorie A ont acquis un diplôme donnant accès à cette catégorie. La Commission examine la possibilité de tenir compte de cette évolution et de valoriser ainsi les efforts individuels correspondants dans le cadre de sa réflexion sur la politique des carrières en liaison avec le passage de catégorie.

A cette fin, l'administration devrait disposer de certains renseignements de base (notamment en ce qui concerne les diplômes) qui lui font défaut. Ces informations devraient servir à mieux identifier les populations concernées et évaluer en meilleure connaissance de cause les actions à entreprendre.

L'administration invite donc l'ensemble des fonctionnaires concernés des catégories B, C et D à remplir la fiche figurant en page 3. Les informations ainsi recueillies seront traitées avec toute la discrétion requise et uniquement dans le but indiqué ci-dessus.

Le Directeur du Personnel
Ph. Petit-Laurent

ENQUETE: PERSONNEL DE CATEGORIE B, C OU D
AYANT UNE FORMATION UNIVERSITAIRE

Nom:

Prénom :

N° personnel :

1. Catégorie actuelle:* B C D
2. Année d'entrée dans cette catégorie :
3. Catégorie de recrutement* B C D
4. Année d'entrée en fonction à la Commission (ou dans une autre institution des CE) :
5. Sexe: Age:
6. Dénomination exacte du diplôme universitaire donnant accès à la catégorie A ou au cadre LA (études universitaires complètes)
7. Université ou école ayant délivré le diplôme
8. Date d'obtention du diplôme

*Biffer la mention inutile.

Signature

Veillez plier, agraffer et envoyer à l'adresse indiquée avant le 25 octobre 1991.

Monsieur P. MILLICH
Unité Recrutement
SC 41 4/13